Mur de soutènement mitoyen

Par Margarita

Bonjour, Je suis propriétaire d'une maison (construite en 1931) qui se trouve ne contrebas (à plus de 2m70cm) d'un lotissement construit en (1967) de 3 immeubles et dont le parking es maintenu par un mur de soutenance collé à ma propriété.
Depuis plus d'un an j'alerte le gestionnaire de la copropriété (par des lettres recommandées) que leur mur est en train de s'affaisser sur ma propriété. Face à son mutisme j'ai dû demandé de l'aide à ma protection juridique qui a mandaté un expert pour faire une expertise.
Le compte-rendu (à mon sens) n'est pas très concluant car d'après l'expert tant qu'on ne définit pas la propriété du mur on ne peut pas savoir à qui lui revient la réparation. Ma protection juridique je refuge derrière l'expertise et me conseille de faire un bornage contradictoire mais la copropriété voisine ne veut pas.

Un nouveau problème est venu se rajouter car le 19 octobre au soir, une conducteur de la copropriété en voulant manoeuvrer dans ledit parking est venu percuter le mur de soutènement en provoquant des dommages importants sur le mur et la clôture. La déclaration d'assurance est en suspend car la copropriété affirme que le mur m'appartient.
Je ne sais plus quoi faire, je me sens délaissée par ma protection juridique et démunie face à une copropriété qui refuse de coopérer.

merci de votre réponse je vous souhaite une belle journée.

Par Nihilscio

Bonjour,

Inutile de poser trois fois la même question. Des réponses vous ont déjà été apportées.

Par Henriri

Hello !

Dans la même lignée que la réponse de Nihilscio à votre autre message, au point où vous en êtes Margarita vous ne pourrez pas faire l'économie d'un bornage...

Suggestion :
- Faîtes une LRAR au syndicat de copropriétaires voisin lui proposant de clarifier le problème avec la réalisation d'un bornage amiable (mais officiel !).
- Sans réponse positive ou même sans réponse du tout, engagez une démarche de bornage judiciaire, en commençant par une conciliation.

Lectures pour vous :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3037]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3037[/url]

A+

Par Margarita

Merci beaucoup de votre réponse.

C'est la première fois que j'utilise cette application et je ne suis pas très à l'aise. Ne voyant pas mes messages je croyais qu'ils s'étaient éliminés à cause d'une mauvaise manipulation.

Par Henriri

(suite)

...et revenez nous dire la suite de l'histoire.